

DIVISION DE LYON

Lyon, le 6 octobre 2008

N/Réf. : Dép- Lyon-N°1470-2008

**Monsieur le Directeur
EDF-CNPE du Bugey**

**BP 60120
01 155 LAGNIEU Cedex**

Objet : Inspection du *CNPE du Bugey*
Identifiant de l'inspection : *INS-2008-EDBUG-0024*
Thème : « *Incendie* »

Réf. : Loi n°2006-686 du 13 juin 2006

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de ses attributions, l'ASN a procédé à une inspection réactive de votre établissement du **Bugey le 24 septembre 2008** sur le thème « **Incendie** ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 24 septembre 2008 avait pour objet d'évaluer les actions mises en œuvre pour maîtriser et éteindre l'incendie qui a eu lieu le 23 septembre 2008 dans la laverie. Cet incendie qui s'est déclaré dans l'un des quatre séchoirs à linge rotatifs, fait suite à un précédent incendie qui s'était déclaré le 12 août 2008 dans un autre séchoir à linge identique de cette même laverie.

Les inspecteurs ont analysé au travers du relevé chronologique des faits, les actions mises en œuvre aussi bien par le prestataire intervenant à la laverie que par le site, pour faire face à cet incendie. Ils se sont fait présenter les interventions réalisées et les dispositions prises à la suite du premier incendie du 12 août 2008 et préciser les actions qui vont maintenant être entreprises. Les installations et équipements qui ont été le siège de cet incendie ont été visités.

Sur la base de la présentation des faits, les inspecteurs ont constaté que cet événement avait été bien géré. Ils ont constaté une bonne maîtrise des procédures par les intervenants.

Aucun constat n'a été dressé au terme de cette inspection.

A. Demandes d'actions correctives

Sans objet

B. Compléments d'information

Diverses expertises sont prévues, dont celle du fabricant du sèche-linge, afin d'appréhender la cause de cet incendie.

1. **Je vous demande de me communiquer les résultats de ces expertises et, sur la base de ces résultats, les actions correctives que vous mettrez en œuvre pour éviter le renouvellement d'un tel incendie.**

Vous avez confirmé aux inspecteurs que des modifications des installations de la laverie sont programmées.

2. **Je vous demande de me préciser les modifications qui seront réalisées ainsi que le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre.**

C. Observation

Le nombre d'extincteurs à CO2 utilisé au cours de cet incendie montre la faible efficacité de ce type d'extincteur pour ce type d'incendie. Sur ce type d'installation l'utilisation d'extincteurs à eau est possible.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excédera pas deux mois, sauf avis contraire.

Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le chef de division,**

SIGNE : Charles-Antoine LOUET